

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1.

Débitrice: **Fondation Lilli & Andres Bircher**, Rue de la Dent 7, 1342 Le Pont
2.

Sursis concordataire prolongé le: 20.11.2009
3.

Sursis concordataire prolongé de: 6 mois
4.

Remarques: Par décision du 20 novembre 2009, communiquée le même jour, le Président du tribunal d’arrondissement de La Broye et du Nord vaudois prolonge le sursis concordataire accordé le 20 avril 2009, à la FONDATION LILLI & ANDRES BIRCHER pour une durée de 6 mois, confirme l’effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante, et confirme la désignation de Jean-Claude Chaig-nat, à Froideville, en qualité de commissaire.

Tribunal d’arrondissement de la Broye et du Nord vaudois
1401 Yverdon-les-Bains

00431603